



Energies renouvelables

Les énergies renouvelables sont directement issues de flux énergétiques naturels dont le renouvellement est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle de temps humaine. Elles émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques que les énergies fossiles et contribuent de fait à lutter contre les changements climatiques et à améliorer la qualité de l'air.

L'énergie renouvelable locale et citoyenne

Afin d'atteindre la **neutralité carbone en 2050**, les différentes filières énergétiques doivent constituer, de manière complémentaire, **le mix énergétique français de demain.**

Collectivités et citoyen.ne.s sont des acteurs et actrices clés de cette transition énergétique, en portant ensemble des **projets de production locale d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable**, qu'on appelle aussi projets citoyens d'énergie renouvelable.

Ces projets apportent de nombreux bénéfices au territoire :

- une adhésion plus forte aux projets énergétiques, mieux adaptés aux besoins du territoire
- une plus grande appropriation des problématiques de maîtrise de l'énergie

- une plus grande autonomie énergétique du territoire
- une meilleure dynamique locale, en faisant travailler les compétences locales et en recherchant la mobilisation du territoire
- des retombées locales directes et indirectes qui renforcent le tissu d'activité et d'emploi

Afin de lever les nombreux freins qui existent encore et de faciliter l'émergence et le développement de ces projets, **la Région Normandie**, avec les fonds européens du FEDER, **soutient le réseau ECLORE, porté par la SCIC Les 7 Vents.**

ECLORE, Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables, a pour missions, sur le territoire normand :

- d'animer le réseau des acteurs et actrices de la transition énergétique citoyenne (collectivités, collectifs citoyens, associations environnementales, entreprises de l'ESS, syndicats d'énergie...)
- de valoriser les projets citoyens d'énergies renouvelables
- de partager les expériences et de mutualiser les ressources, en s'appuyant sur le mouvement national Energie Partagée
- d'accompagner collectivités et collectifs citoyens dans l'émergence de projets.

[En savoir plus sur ECLORE, Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables](#)

Bois-énergie

La Normandie s'affirme comme une région pilote pour le développement de la filière Bois-Energie. Le bois est un combustible local, renouvelable dont les émissions de gaz carbonique issues de sa combustion sont consommées par les arbres. La Région soutient ainsi collectivités, industries, artisans et agriculteurs dans leur démarche d'investissement en chaufferies et chaudières bois avec le souci d'installer des équipements dotés de systèmes de filtres, dernière génération, très performants, afin de maîtriser les émissions de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines.

Photovoltaïque



Dans le respect du SRADDET, la Région Normandie cherche à promouvoir le développement de l'énergie solaire et du photovoltaïque en particulier. Elle a ainsi élaboré un plan solaire qui affiche clairement son ambition de devenir un acteur majeur de la transition énergétique.

Le saviez-vous ? **La Normandie bénéficie d'un bon ensoleillement qui peut, en moyenne, aller jusqu'à 1 700 heures de soleil par an.**

Le plan Normandie Solaire

Le plan Normandie Solaire s'appuie sur un plan d'actions en trois axes.

- Structurer l'écosystème normand dans ce domaine
 - en sensibilisant et en communiquant auprès du public
 - en renforçant les compétences des acteurs locaux en matière de photovoltaïque : formations adaptées, ressources pédagogiques, échange de connaissances.
 - en garantissant la qualité des travaux réalisés avec des normes et des contrôles de qualité rigoureux.
- Intégrer la solarisation dans différentes politiques régionales, en optimisant les dispositifs existants et en promouvant la collaboration entre les acteurs du secteur.
- Capitaliser sur les actions entreprises et soutenir la production d'énergie solaire photovoltaïque, notamment en accompagnant les projets d'autoconsommation.

Aides

- [IDEE CONSEIL : Aide à l'émergence et à la structuration d'un projet photovoltaïque exemplaire en autoconsommation](#)
- [IDEE Action "photovoltaïque en autoconsommation"](#)

Développement maîtrisé de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol

La Région Normandie, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, souhaite encadrer le développement de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol sur son territoire. L'objectif : répondre aux ambitions nationales en matière d'énergies renouvelables tout en préservant les terres agricoles et les paysages normands.

Face au doublement du rythme de solarisation prévu par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2025-2035, la Région affirme la primauté des installations sur les structures existantes (toitures, façades, parkings) afin de limiter la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.

Cette doctrine repose sur six priorités :

- un développement raisonné
- une association étroite de la Région dans l'élaboration des documents cadres validés par les Préfets
- la protection de la souveraineté alimentaire et de l'élevage, en conditionnant l'agrivoltaïsme à une production agricole significative
- un déploiement équilibré sur l'ensemble des départements normands, avec des plafonds limitant la taille des projets
- un partage équitable de la valeur, prioritairement au bénéfice des agriculteurs, des collectivités et des citoyens
- une vigilance accrue sur les bâtiments agricoles photovoltaïques en location emphytéotique, afin d'éviter toute dérive spéculative.

[Doctrine normande concernant l'applicabilité de la réglementation Agrivoltaïsme / Photovoltaïque au sol](#)

Biométhane

Le biométhane, qui est identique par sa composition chimique au méthane d'origine fossile, est issu de la fermentation des déchets organiques, dans certaines conditions de température. Il s'agit notamment d'effluents d'élevage, d'ordures ménagères, de déchets de l'industrie agro-alimentaire, de déchets verts, de CIVE, etc.).

Des aides, via le fonds européen FEDER et le dispositif régional I.D.E.E ACTION, ont été mises en place pour accompagner un développement raisonnable de la méthanisation via l'injection biométhane dans les réseaux de gaz. D'autres technologies comme la cogénération et la combustion directe sont aussi subventionnées.

La Normandie compte près de 200 unités de méthanisation en fonctionnement.

La Région Normandie soutient le développement de la filière : 35 projets ont ainsi été soutenus depuis 2016, pour un montant total d'aides européennes 2014-2020 de l'ordre de 30 millions d'euros auquel s'ajoute le soutien régional sous forme de subventions aux études de faisabilité et sous forme de prêt à taux zéro au titre du dispositif Impulsion Environnement pour un montant de 18 millions d'euros.

Développement d'une méthanisation raisonnée et raisonnable

Suite à l'existence de pratiques non conformes à la réglementation, certaines installations enfreignant les règles liées aux intrants des digesteurs, la Région Normandie a fait le choix de suspendre fin 2023 toute instruction de dossier de financement de projets de méthanisation. En effet, il est apparu que des surfaces agricoles, particulièrement de maïs, se trouvaient détournées d'une destination de production alimentaire animale vers une destination énergétique. Or, les méthanisateurs ont avant tout vocation à valoriser les déjections animales.

Les services de l'Etat mettront donc en place, en 2024, des contrôles pour garantir le respect de la réglementation nationale et une filière vertueuse en Normandie. Le manquement aux obligations réglementaires et contractuelles des producteurs entraînera des corrections financières allant jusqu'au remboursement des aides. La Région Normandie procédera également à des audits dans le but de vérifier la conformité des informations transmises et le respect des critères d'éligibilité liés au financement de l'installation.

Le plan Métha'Normandie 2021-2023

Dans la continuité des actions engagées, qui ont notamment permis de voir doubler le nombre d'unités de méthanisation en Normandie, ce plan poursuit deux principaux objectifs :

- **Favoriser l'acceptation sociale des projets**

Comme partout en France, les projets de création en Normandie d'unités de méthanisation se heurtent parfois à problèmes d'acceptabilité sociale et font l'objet de contestations, voire de recours administratifs, pouvant engendrer d'importantes difficultés dans leur développement. L'enjeu est donc désormais de continuer à favoriser l'émergence de projets vertueux tout en tenant compte des contraintes d'acceptabilité sociale.

- **Assurer un développement territorial cohérent des unités de méthanisation**

La priorité est donnée à la sécurisation des projets via un accompagnement adapté des territoires et des porteurs en amont des investissements, c'est-à-dire dès l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en exploitation des unités de production, afin de prendre en compte l'intégralité du projet dans son environnement.

Ce plan, impulsé et financé par la Région Normandie et l'ADEME, est mis en œuvre par l'Association Régionale Biomasse Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie.

En 2022, la charte Métha'Normandie entre en vigueur et a pour ambition d'encourager l'information et la concertation des acteurs locaux en amont des projets de méthanisation. C'est cette vision de co-construction des projets que partagent l'ensemble des partenaires de Métha'Normandie.

Vous êtes un porteur de projets ? Signez la charte et engagez-vous à initier le dialogue avec les élus, les riverains et les autres acteurs locaux autour de votre projet ! Vous êtes un élu local ? Co-signez la charte avec un porteur de projets et facilitez le dialogue avec les acteurs locaux !

[La charte](#)

La géothermie

Avec le renfort de pompes à chaleur, il est possible d'exploiter la chaleur du sous-sol normand. Même si, dans ce domaine, les ressources de la Normandie sont limitées, elles autorisent une utilisation collective très localisée, à proximité du forage. La Région participe au financement d'installations géothermales de collectivités.

Des transports moins polluants

En développant les transports "doux" et les mobilités alternatives (hydrogène, GNV/BioGNV,...), la Région met en œuvre une ambitieuse politique de développement durable qui contribue à la transition énergétique et à la lutte contre la pollution de l'air.

Les premières Twingo électriques durables reconditionnées par la start-up normande LORMAUTO sont sorties d'usine !



La production en série de la Twingo électrique durable de LORMAUTO a démarré dans l'usine de 3 000 m² de l'entreprise, située à Argences, dans le Calvados. Le choix de LORMAUTO s'est porté sur l'iconique citadine de Renault dont elle a décidé de remplacer le moteur thermique par un bloc électrique et des batteries. L'économie d'émissions de CO₂ d'un véhicule LORMAUTO par rapport à la conservation d'un véhicule diesel est de 66 % et de 47% comparé à l'achat d'un véhicule électrique neuf.

La Région Normandie est la première cliente à se faire livrer ce nouveau modèle de véhicule. Objectif : Diversifier la flotte de véhicules de la collectivité et réduire progressivement son empreinte environnementale.

Documents à télécharger

- [Déclaration d'intention du Schéma Régional Biomasse](#)
- [Agissons ensemble pour développer la méthanisation](#)